

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00743 Numéro SIREN : 884 340 878 Nom ou dénomination : TSEIN INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2020 sous le numéro de dépôt 5795

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/5795

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Nomination de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : TSEIN INVEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 884 340 878

N° gestion : 2020 B 00743



TSEIN INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 euros
Siège social : 6, rue du Val Brié
14440 CRESSERONS
RCS Caen 884 340 878

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 3 juillet, la société J2A GESTION, Société à responsabilité limitée au capital de 70 000 euros, ayant son siège social 2 chemin du Lecton, 14480 AMBLIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 792 635 591, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme LESACHEY, associée unique de la société TSEIN INVEST,

Après avoir exposé que, bien que les conditions légales de désignation d'un Commissaire aux Comptes ne soient pas réunies, il serait cependant souhaitable de procéder à cette désignation compte tenu des perspectives de la société,

Et qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de nommer la société IN EXTENSO SECAG dont le siège social est 26 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 309 847 119, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

La société IN EXTENSO SECAG a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. L'associé unique décide en outre que la présente décision ainsi que tous documents et toutes formalités relatifs à la constitution de la Société seront signés dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « YOUSIGN SAS – SIGN2 CA », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante <https://yousign.fr/fr/public/document>.

